

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-8-3-1

Séance du lundi 21 octobre 2024

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE DIVERS ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES - EHPAD

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
DEBES Vincent donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à M. KRIEGER Laurent
HAGENBACH Vincent donne procuration VOGT Pierre
HEINTZ Paul donne procuration à KOCHERT Stéphanie
KLINKERT Brigitte donne procuration à ELMLINGER Carole
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne
ZELLER Fabienne donne procuration à VALLAT Marie-France

EXCUSES :

HECTOR-BUTZ Isabelle, JENN Fatima, TENENBAUM Anne, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, LORENTZ Michel, SCHILDKNECHT Jean-Luc, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L111-1 à L591-1 et R 314-1 à R14-244,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-8-3 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2024-3-8-2 du 21 octobre 2024 relative à la décision modificative n°2 du budget primitif 2024 ;
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2019/010 du 4 avril 2019 adoptant le schéma départemental de l'autonomie,
- VU l'avis favorable de la Commission Ouest Alsace – Saverne - Molsheim du 30 septembre 2024,
- VU l'avis favorable de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 1er octobre 2024,
- VU l'avis favorable de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 7 octobre 2024,
- VU l'avis favorable de la Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées du 30 septembre 2024,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, en vigueur à la date de la délibération portant attribution de la subvention, et notamment sa partie relative à la gestion des subventions,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue les subventions d'investissement pour un montant total de 7 707 000 € en faveur des différents porteurs de projets détaillés en annexe 1 jointe à la présente délibération et listés comme suit :
 - o 1 848 000 € au Centre de réadaptation spécialisé Saint Luc pour le projet de construction d'un EHPAD à Saverne ;
 - o 1 554 000 € à l'EHPAD d'EPFIG pour son projet de construction ;
 - o 1 176 000 € à l'EHPAD Le BADBRONN à Chatenois pour son projet de restructuration et d'extension des bâtiments ;
 - o 861 000 € à Domial Strasbourg pour son projet d'extension de l'EHPAD de Holtzheim ;
 - o 2 268 000 € à l'EHPAD Marcel Krieg de BARR pour son projet de restructuration et d'extension des bâtiments.
- Approuve les modèles type de conventions portant sur l'attribution d'une subvention d'investissement soit à un EHPAD public, soit à un EHPAD privé, joints en annexes 2 et 3 à la présente délibération, qui sont exécutoires immédiatement, et sur la base desquelles une convention bilatérale sera conclue avec chacun des gestionnaires,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions particulières à intervenir sur la base des modèles types de convention précités à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque EHPAD public et privé bénéficiaires de subventions d'investissement,
- Décide de déroger exceptionnellement au règlement budgétaire et financier de la Collectivité en prévoyant :
 - o le versement d'une avance jusqu'à 50 % du montant octroyé, au démarrage des travaux, conformément aux termes de la convention bilatérale,
 - o des versements complémentaires et le versement du solde, sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées.

- Acte que les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, sous réserve du vote annuel des crédits pour les exercices ultérieurs :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P101	P101O032	P101E08	T01	(3249) 204-2324-4238	1 848 000 €
P101	P101O005	P101E08	T01	(3249) 204-2324-4238	1 554 000 €
P101	P101O004	P101E08	T01	(3249) 204-2324-4238	1 176 000 €
P101	P101O011	P101E08	T01	(3249) 204-2324-4238	861 000 €
P101	P101O001	P101E08	T01	(3249) 204-2324-4238	2 268 000 €
TOTAL					7 707 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

Nathalie KALTENBACH et Robin CLAUSS, membres du CA au sein de l'EHPAD d'EPFIG

Charles SITZENSTUHL, membre du CA au sein de l'EHPAD d'EPFIG et de l'EHPAD Le Badronn à Châtenois

Raphaël SCHELLENBERGER, membre du CA au sein de DOMIAL